

# NOTE PRÉPARATOIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 29 mai 2018

---

Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2018 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le vingt-neuf mai deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Cécile Meunier et Michèle Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Étienne Lepage, Jean-François Lhommeau et Maxime Picaud lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Pierre Collonnier est désigné pour remplir cette fonction.

Absentes ayant donné pouvoir :

Martine Guitton qui a donné pouvoir à Marie-José Groult

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

---

## ORDRE DU JOUR :

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 24 avril 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Décisions modificatives : budget assainissement DM n°1**

Suite au vote du budget assainissement 2018, la Trésorerie nous a fait remarquer que la ligne 20 de la section investissement est anormalement approvisionnée car elle ne doit pas dépasser 7 % des dépenses réelles.

De ce fait, une DM est proposée pour réaliser un virement d'un montant de 92 910,29 € au sein de la section d'investissement de la ligne 20 vers la ligne 2158.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la décision modificative proposée.

### **3) Tarifs périscolaires : restaurant scolaire**

La parole est donnée à Étienne Lepage.

La commission Vie Scolaire s'étant réunie le mardi 15 mai 2018, Étienne Lepage explique au conseil l'avis de la commission sur les tarifs périscolaires (repas enfant, repas enseignant, accueil périscolaire) pour l'année 2018-2019.

Vu le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2017 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017/2018,

Considérant que les nouveaux critères pour calculer les tarifs de restauration scolaire ainsi que leur évolution, sont fixés en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations de services,

Considérant qu'il est souhaitable de fixer les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'augmenter les tarifs de 2% applicables au 1er septembre 2018 comme suit :
  - Prix du repas servant de base au forfait annuel : 3,48 € soit un forfait annuel de 489,60 €, qui sera perçu en 10 parts égales de 48,96 €
  - Prix du repas occasionnel et repas des enseignants : 4,31 €
- Décide de fixer le tarif de restauration pour les stagiaires comme suit :
  - stage de moins de deux semaines .....gratuit
  - stage de plus de deux semaines.....3,48 €

#### **4) Tarifs périscolaires : accueil périscolaire**

La parole est donnée à Étienne Lepage.

La commission Vie Scolaire s'étant réunie le mardi 15 mai 2018, Étienne Lepage explique au conseil l'avis de la commission sur les tarifs périscolaires (repas enfant, repas enseignant, accueil périscolaire) pour l'année 2018-2019.

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2017 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019,
- Considérant que l'application d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011,
- Considérant qu'il est important de maintenir une politique tarifaire attractive en direction des familles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de ne pas modifier la grille des quotients familiaux, qui avait été fixée comme suit :

Q 1	Quotient familial mensuel inférieur à :	899,99 €
Q2	Quotient familial mensuel compris entre :	900 € et 1 199,99 €
Q3	Quotient familial mensuel supérieur à :	1 200 €

- Décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

<b>Enfants scolarisés à SELOMMES</b>			
Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,40 €	2,96 €	3,50 €
La participation de la CAF sera déduite aux familles			

## 5) Convention tripartite avec ENEDIS pour le prélèvement des factures

Afin de faciliter le transit et le mandatement des factures, ENEDIS nous propose une convention tripartite de prélèvement automatique, incluant la trésorerie comme signataire de cette convention.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil pour pouvoir signer cette convention tripartite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve la convention tripartite
- Autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

## 6) Compte-rendu de la commission Environnement et de la commission Travaux

### Travaux en cours ou urbanisme : la parole est donnée à Philippe Bellanger

Philippe Bellanger expose les devis qui ont été engagés : accessibilité à l'école maternelle, caniveau central et coussin berlinois à la résidence des Hautes Pierres, regard au stade, trottoir affaissé près du pont, ...

D'autres devis sont en attente et seront probablement réalisés avant la fin de l'année : chemin des Prasles, aux Rollières, au Bouchet, plateforme pour l'abribus, élagage de plusieurs arbres, ...

Philippe Bellanger informe le Conseil qu'une plainte a été déposée fin avril pour le vol du nettoyeur haute pression récemment acheté. Une démarche auprès de notre assurance a été réalisée et nous pouvons procéder au rachat du même matériel.

L'état des terrains de tennis nécessite l'achat d'un nouveau filet pour un montant de 100 € environ.

Un achat de 2 balançoires et 1 corde lisse est en cours auprès de l'entreprise UBC Création pour un montant de 870 €.

Une proposition de texte pour informer les Selommois sur la taille des arbres débordant sur le domaine public et l'entretien des caniveaux est soumis à l'avis du conseil. Philippe Bellanger procède à la lecture. Suite à quelques remarques, le texte sera revu par Philippe Bellanger et Cécile Meunier afin qu'il trouve une forme plus ludique et moins réglementaire. Les modifications seront soumises à la commission Environnement pour validation et le texte final sera publié dans le Selommois.

Philippe Bellanger informe que trois parcours pédestres ont été proposés afin de visiter le patrimoine de Selommes mais qu'un seul parcours pédestre (16 km) a été retenu.

Ce dernier est en cours de validation auprès du PDESI (plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Une signalétique spécifique est à mettre en place dont un panneau de randonnée à 1500 € et le balisage.

Cette compétence touristique est du domaine de la CATV. Une prise en charge partielle ou totale des frais de la signalétique peut s'envisager.

Philippe Bellanger précise que du 3 au 10 juin 2018 une pêche électrique est organisée afin de recenser le cheptel.

### Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin

Les travaux de la Mairie suivent leur cours. L'appel d'offre a été publié et la commission se réunira le

lundi 18 juin au matin.

Joseph Limouzin informe le Conseil que plusieurs opérations sont en cours : chaudière à la résidence de la Vallée, changement des huisseries dans un des logements, moteur de la station d'épuration à changer...

Au presbytère, le problème de fuite d'eau n'a pas été résolu. Il faut envisager des travaux plus conséquents.

Le logement vacant au n°2 à la Résidence de la Vallée sera loué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

#### **Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Le ponton en accès PMR (pour personne à mobilité réduite) sera installé le 1<sup>er</sup> juin au matin. Ce projet a été financé dans sa globalité par la Fédération de Pêche.

Les achats de plantation ont été fait par Baptiste Baron et Isabelle Brillard les 16 et 17 mai dernier.

#### **Commission Fêtes et cérémonies : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Isabelle Brillard donne lecture du compte-rendu de la commission qui s'est tenue le 26 avril dernier. Madame le Maire remercie les élus de leur présence lors de la cérémonie du 8 mai et aussi Isabelle Brillard pour l'organisation du pot de clôture du Conseil des Maires qui s'est déroulé au foyer.

Pour la Fête de la Musique du samedi 23 juin 2018, le Conseil municipal souhaite que les animations musicales ne durent pas plus de 20 minutes. L'an passé, la durée d'une heure était trop longue et n'a pas aidé au dynamisme de la manifestation.

Pour la Fête Nationale 2018, Isabelle Brillard précise que la commission s'oriente vers un pot chez l'habitant. Après réflexion, le Conseil municipal ne souhaite pas de structure gonflable et demande que le prix de l'animation musicale durant le repas soit renégocié.

#### **Commission Vie Scolaire : la parole est donnée à Étienne Lepage**

La commission s'est réunie le 15 mai 2018. Les points abordés sont les suivants : accueil de l'étoile Cyclo du 31 mai au soir, accueil de Justin Chesneau, la création de nouvelles classes, réunion de préparation de rentrée avec la CATV.

Il est envisagé de solliciter la parenthèse pour une prestation repas du mercredi midi à compter de septembre 2018.

### **7) Lecture des décisions du Maire**

Madame le Maire a fait lecture de la décision 2018-06.

### **8) Questions diverses**

#### **Informations diverses :**

- Budget lotissement : suite à une réunion avec la trésorerie et au vu de l'absence de mouvement sur ce budget, il est envisagé de l'intégrer au budget communal.
- Articles pour le selommois : madame le Maire rappelle que la date limite de dépôt des articles est le 8 juin pour l'édition de juillet-août-septembre.
- Point sur la réhabilitation de l'EHPAD : la commission d'appel d'offres aura lieu le 4 juin 2018.

- Informations générales de la communauté d'agglomération des territoires vendômois (CATV) suite au dernier conseil communautaire :
  - o Frelons asiatiques : prise en charge financière de l'enlèvement de nids et formations des élus par la CATV
  - o Transfert de compétence : la compétence eau/assainissement sera basculée au 1<sup>er</sup> juillet 2018
  - o Mutualisation des biens entre communes
  - o Eclairage public INEO : Joseph Limouzin est référent.
  
- Informations suite à la réunion avec la gendarmerie et les élus de l'ex-canton de Selommes du mercredi 23 Mai : la fermeture de la Gendarmerie de Selommes n'est pas envisagée. L'effectif est de 6 gendarmes sur le site de Selommes. Toutes les questions et les interrogations peuvent être posées par mail à la gendarmerie qui s'engage à répondre à toutes demandes.
  
- Informations DGF (Dotations Globale de Fonctionnement) de l'état, baisse de 22% pour la commune de Selommes : un courrier de la CATV a été envoyé à l'attention du Ministre d'État au nom des 66 communes de la communauté d'Agglomération afin d'expliquer les conséquences de ces baisses de dotation. Un courrier à l'attention du Ministre d'État sera fait par la commune de Selommes avec en copie Jacqueline Gourault.
  
- Travaux Mairie :
  - o La DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) a été accordée pour les travaux sur les bâtiments administratifs à hauteur de 153 000€ pour des travaux de 306 000€ HT soit une aide de 50 %
  - o Date de l'ouverture des plis : la commission d'appel offres se réunit le lundi 18 juin à 9h en Mairie.
  
- Alerte info avec Association des Maires 41 : lors d'alerte, un sms pourra être envoyé sur les portables des personnes qui ont communiqué volontairement leur numéro.
  
- Informations sur l'enfouissement des réseaux : la première réunion avec les partenaires aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018. L'enfouissement des réseaux devrait commencer en 2019.
  
- Fermeture de la ligne Fret SNCF : un courrier a été envoyé à monsieur HULOT, Ministre de la transition écologique mais sans retour à ce jour. Seuls les parlementaires, qui ont reçu une copie du courrier, nous ont manifesté leur soutien.
  
- Informations sur le RGPD (Règlement général de la protection des données) : la CATV étudie la possibilité de mettre à disposition des 66 communes de la communauté d'agglomération ou de mutualiser un informaticien afin de gérer le RGPD.
  
- Régie du foyer communal et du château : Chantal Leroy et Aurélie Menon assurent la partie administrative. Jérôme Mathon assure les visites et les états des lieux.
  
- Marché : il a lieu le 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois. Il connaît une bonne fréquentation. Plusieurs commerces sont présents : traiteur, boulangerie, lingerie, fromager et supérette. Le Conseil Municipal est d'avis de communiquer vers les communes avoisinantes pour faire connaître notre marché. Lysiane Balan sera chargée de réaliser des affiches.

- Défilé de mode : belle organisation, le foyer a été entièrement décoré. Le défilé a compté de nombreux spectateurs.
- Projet café - licences – tabac :
  - 2 licences IV et 1 licence III encore valables sur la commune.
  - Tabac : 2 candidatures ont été déposées mais aucune n’a été retenue.
  - Café : un couple est venu en mairie pour présenter leur projet de création d’un café. Madame le Maire leur a expliqué l’historique des cafés à Selommes.

Le Conseil Municipal est partant pour ces projets afin de dynamiser le cœur du village.

- Agenda :

AG extraordinaire ASC : 6 juin 19h30 au foyer

AG ADMR : 26 juin à 18h

AG au fil du temps : 1<sup>er</sup> juin à 20h30

Réunion SCOT

Conseil communautaire : 25 Juin

*La séance fut levée à 22h30*

**Prochaines réunions de conseil municipal :**

**- mardi 26 juin 2018**

**- lundi 27 août 2018**